



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Préfecture de Police communique :

Le samedi 11 mai 2019, plusieurs rassemblements et manifestations sont organisés par des personnes se revendiquant des « gilets jaunes » dans la Capitale, comme suit :

I – Evénements Gilets Jaunes :

1 – De 11 heures 00 à 12 heures 00, rassemblement à l'appel d'un gilet Jaune, place de la République.

2 – Manifestation « des Gilets Jaunes » LELLOUCHE

De 11 heures 30 à 19 heures 00, à l'appel d'un représentant des gilets jaunes, manifestation de la place Jussieu à l'Esplanade Pierre Vidal-Naquet, par l'itinéraire suivant :

Départ du cortège à 13 heures 00 et progression en demi-chaussée : Rue Linné – rue Geoffroy Saint-Hilaire (sens normal puis à contresens) – rue Jeanne d'Arc – boulevard Vincent Auriol – place d'Italie – avenue de Choisy – rue du Docteur Magnan – rue Charles Moureu – rue de Tolbiac – rue Neuve Tolbiac – avenue de France – rue Françoise Dolto (à contresens) – quai Panhard et Levassor.

3 – De 14 heures 00 à 18 heures 00, rassemblement sur la place de la République à l'appel du « Conseil National de la Résistance des Gilets Jaunes » et de « l'Association Mouvement Citoyen des Gilets Jaunes ».

II – LES RESTRICTIONS : Conformément à l'arrêté préfectoral N° 2019 – 00434 du 9 mai 2019

1 – Zone interdite de manifester le samedi 11 mai 2019

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans le périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

- Avenue Matignon ;
- Rue de Penthièvre, dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine ;
- Rue Roquépine ;
- Rue d'Anjou, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré ;
- Rue de la Ville l'Evêque, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou ;
- Rue Boissy d'Anglas ;
- Rue Royale ;
- Place de la Concorde, dans sa totalité ;
- Cours la Reine, dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Pont de la Concorde ;
- Cours la Reine, dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Quai d'Orsay, dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault Pelterie et le boulevard Saint Germain
- Rue Robert Esnault Pelterie
- Rue de l'Université, dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault Pelterie et la place du Palais Bourbon
- Place Edouard Herriot
- Place du Palais Bourbon
- Rue Aristide Briand
- Avenue Franklin Delano Roosevelt, dans sa partie comprise entre le Cours la Reine et le Rond-point des Champs-Élysées ;
- Rond-point des Champs-Élysées.

Sont interdits également les cortèges, défilés et rassemblements dans un périmètre comprenant Notre-Dame de Paris et délimité par les voies suivantes qui y sont incluses :

- Boulevard du Palais
- Quai de la Corse
- Quai aux Fleurs
- Quai de l'Archevêché
- Pont de l'Archevêché
- Quai de la Tournelle
- Quai de Montebello
- Petit Pont – Cardinal Listiger
- Quai du Marché Neuf
- Boulevard du Palais

2 – Zone interdite à la circulation le samedi 11 mai 2019, à partir de 06h00

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans le périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

- Avenue Matignon ;
- Rue de Penthièvre, dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine ;
- Rue Roquépine ;
- Rue d'Anjou, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré ;
- Rue de la Ville l'Evêque, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou ;
- Rue Boissy d'Anglas ;
- Rue Royale ;
- Place de la Concorde, dans sa totalité ;
- Pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay ;
- Cours la Reine, dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Avenue Winston Churchill
- Avenue de Selves
- Avenue du Général Eisenhower jusqu'à l'avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Avenue des Champs Elysées, en direction du rond point des Champs Elysées ;
- Rond-point des Champs-Elysées, aux accès des avenues des Champs Elysées et Matignon.

3 – Zones susceptibles d'être interdites à la circulation le samedi 11 mai 2019, dès que les circonstances l'exigent

En complément des restrictions aux paragraphes 1 et 2, la circulation des véhicules à moteur est susceptible d'être interdite dans le périmètre délimité par les voies suivantes, non incluses :

Au nord de l'avenue des Champs Elysées

Rue de Tilsit, avenue de Friedland, rue Lord Byron, rue de Chateaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu,

Au sud de l'avenue des Champs Elysées

Rue de Presbourg, rue Vernet, rue Quentin Bauchart, rue François 1^{er}

Secteur Hôtel de Matignon

Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.

Par voie de conséquence, la Préfecture de Police conseille aux automobilistes de contourner très largement les zones concernées.